

Aqueduc du mont Belvédère — signature du registre à Piedmont

C'est trop: la balle est dans le camp du Conseil

LOUISE GUERTIN

Quarante et un résidents du mont Belvédère ont signé le registre indiquant au maire Cardin et à son Conseil qu'ils étaient contre. Pas contre la réfection de l'aqueduc, mais contre plusieurs aspects du projet incluant l'estimation des coûts.

Le *Journal* a voulu connaître les raisons qui ont incité les citoyens à signer ou non le registre et comprendre leurs attentes pour la suite. Ça pourrait intéresser des citoyens d'autres secteurs de Piedmont pour lesquels les élus ont prévu une réfection de leurs infrastructures d'ici trois ans.

Pour ou contre : pourquoi?

Les motifs des riverains pour ou contre le projet sont variés. Notre enquête a permis de comprendre qu'en majorité les résidents considèrent que le réseau actuel approche de la fin de sa vie utile. Il y a toutefois des doutes qui persistent chez certains, en partie parce que le réseau a bien résisté, peu de bris sont enregistrés tous les ans, ou ils n'ont pas confiance au diagnostic porté par la firme Dessau. « Tout ce que touche Dessau est entaché par de nombreuses allégations et nous ne connaissons pas encore tous les faits. »

L'insistance du maire et de son Conseil à poursuivre le projet indépendamment des signaux alarmants crée des doutes. On a ajouté une étape au projet, celle du bouclage avec le secteur ouest en réduisant le coût de 8 000 \$. Une raison additionnelle pour douter de la transparence des élus dans ce dossier. Le déroulement de la commission Charbonneau permet aux citoyens de saisir la profondeur et la variété des moyens pour gonfler les coûts.

Coûts excessifs

Le coût est pour la majorité des résidents une couleuvre qu'ils refusent d'avalier. Le directeur général, M. Aubin n'a pas hésité à nous dire que le projet avait été surévalué. La firme d'ingénierie responsable de l'estimation préliminaire est *Leroux, Beaudoin, Hurens et associés* dont l'un des partenaires est accusé dans une magouille avec le maire de Mascouche. Est-il exagéré de penser que le projet est surévalué de

30%, compte tenu de ce qui est révélé à la Commission Charbonneau? Non, disent plusieurs. Et les extras? Le Conseil répond que ce sera aux frais des riverains. Et les responsabilités? À part l'obligation de payer par les riverains, la responsabilité des élus dans ce dossier reste à clarifier.

Les coûts annuels proposés et ceux du raccordement sont une barrière insurmontable pour plusieurs. D'un côté, il y a les ménages dont le revenu de retraite n'est pas indexé et qui font déjà face à l'augmentation du coût de la vie pour l'essentiel, tous les mois.

La MRC incluant Piedmont veut inciter l'accès à la propriété sur son territoire aux jeunes familles. La manière de gérer ce dossier par la Ville démontre une politique à courte vue, crée un autre obstacle à la venue de jeunes ménages et pourrait en contraindre certains à partir.

Le principe utilisateur-payeur

Des citoyens croient que le Conseil ne comprend pas le principe d'utilisateur-payeur ou à tout le moins l'applique à mauvais escient. Ils font valoir que l'eau est un service essen-

tiel, que le projet en est un de réfection d'une infrastructure (comme les routes, les ponts) qu'ils ont payée et continuent à payer par les taxes au fonds général, mais aussi par des taxes sectorielles, pour certains depuis 40 ans. Ils demandent que le Conseil fasse preuve d'équité — ne pas répéter les erreurs du passé. Ils ont soumis de multiples exemples d'autres villes au Québec où les projets d'infrastructure sont payés par le fonds général. Est-il normal d'imposer à un petit groupe de résidents de supporter le poids d'investissements aussi majeurs? Leur réponse est non.

Les attentes

Le Conseil devra décider de la suite des choses. Lors d'une rencontre tenue le 14 décembre, il a décidé qu'il n'irait pas en référendum. La majorité espère que le Conseil aura la sagesse de considérer d'autres options. Une dizaine de citoyens présents à la rencontre du 14 ont réitéré leur espoir pour que les élus trouvent une solution viable, puisque selon le maire Cardin, l'aqueduc doit être refait.

Pistes de solutions

Quelles sont les pistes de solutions pour les membres du Conseil qui désirent trouver un terrain d'entente? Réunir les projets de réfection d'infrastructure en un projet à plusieurs phases pour aller chercher des subventions qui couvriront l'ensemble du projet? Sainte-Adèle a privilégié cette approche dans des projets récents.

Est-ce que le Conseil peut penser élargir ses critères d'analyse et mesurer l'impact pour développer une politique à long terme du maintien de ses infrastructures et prévoir un fonds réservé comme pour la transformation de la sablière? Viser à plus d'équité fiscale? Réviser son application du concept d'utilisateur-payeur?

Ou comme le propose quelqu'un: « attendre la fin de la commission Charbonneau pour éviter les écueils. » L'auteur Pierre Calame suggère qu'il faut changer notre façon de développer nos territoires et « transformer l'éthique: en complétant les droits par les responsabilités. »



Assemblée du Conseil de Piedmont du lundi 3 décembre à 20 h, présidée par le maire Clément Cardin.

Courrier express

- Copie d'une lettre envoyée par messieurs Jean Guimond et Stéphane Dufort au CRPF (Comité régional de protection des Falaises) pour l'empiétement de leur propriété à l'occasion d'une activité du comité des Falaises.
- Lettre de la Fédération québécoise des municipalités pour solliciter l'adhésion de Piedmont à leur association.
- Demande de subvention de la fondation La Traversée, maison de soins palliatifs de Saint-Jérôme.
- Règlement n° 757-24-12 sur les logements intergénérationnels; mentionnons quelques-unes des conditions :
 - 1- Le logement doit être relié avec le logement principal, et ce, de l'intérieur.
 - 2- Il doit être conçu de telle sorte qu'il puisse être réintégré au logement principal dans un délai de quatre mois, suivant le départ de ses occupants.
 - 3- Un maximum de deux personnes peut résider dans ledit loge-

ment intergénérationnel.

Entrefilet

- Toute location de logement pour une période de moins de trois mois sera considérée comme « Habitation locative commerciale » selon le règlement 757-27-12
- Selon l'échevin Marie-France Allard, le salon des métiers d'art tenu les 17 et 18 novembre à la gare de Piedmont a connu un grand succès.
- L'échevin Gilles Dazé sera maire pour les trois prochains mois, décembre, janvier, février.
- Un mandat sera confié à l'architecte Mario Allard au montant de 5 000 \$ pour des travaux au garage municipal.
- La cotisation de Piedmont pour adhérer à l'Union des municipalités (UMQ) pour 2013 sera de 1 526 \$
- Dans le projet Le Millésime, la rue portera le nom de Chemin des Faucons et dans le projet Lutfy, la rue portera le nom de Chemin du Versant.
- Piedmont s'est mérité 4 fleurons

sur 5 auprès de Fleurons Québec, un organisme qui encourage les municipalités du Québec à améliorer l'environnement par l'embellissement.

- Pour 2013 Piedmont confiera à la SPCA Laurentides-Labelle le contrôle animalier pour 1086 \$ par mois.
- Résolution pour autoriser la directrice des finances à rembourser le fonds de roulement pour l'achat d'un camion au montant de 85 372 \$ et de payer le solde de 284 748 \$.
- Selon le maire Cardin, la municipalité se donne 3 ou 4 ans pour compléter l'aménagement des carrières Desjardins et Charbonneau.
- Le montant des permis de construction de novembre 2012 est de 2 632 350 \$; pour la même période en 2011, il était de 718 500 \$.
- Reconduction pour un terme de deux ans des membres du Comité consultatif d'urbanisme qui sont M^{me} Nicholson, MM. Jean Beauchamps et Daniel Huard.
- Les états financiers de Piedmont au 30 novembre 2012: revenus 6 377 000 \$ sur un budget prévu de 5 924 000 \$, cette différence, selon l'échevin Claudette Laflamme responsable du comité des finances, s'explique par les subventions reçues et les droits de mutation immobilière; on prévoit pour la fin d'année un surplus de 200 000 \$.

- Selon le règlement SQ-05-2012-01, il est défendu de mendier dans les parcs et places publiques de la municipalité de Piedmont.

Urbanisme

- Demande de dérogations mineures
 - Lots 3 940 771 et 3 940 776, chemin Alpin nouvelle construction, modification de la pente du toit, — acceptée.
 - Lot 2 313 290, chemin Albatros, la pente du toit devrait être 6/1 — refusée.
- Demandes de PIIA (Plan d'implantation et d'intégration architectural)
 - 272 chemin des Bois-Blancs, rénovation — acceptée.
 - 675B rue Principale, enseigne sur poteau — acceptée.
 - Lot 2 312 940, chemin des Cormiers, nouvelle construction bi-familiale — refusée.
 - Chemins de Vimy et Montfort, construction d'un 6 logements — acceptée.
 - Lot 2 312 890, chemin des Cèdres, nouvelle construction, bi-familiale — acceptée.

Questions du public

Le sujet de la réfection du réseau d'aqueduc du mont Belvédère a de nouveau été au centre de la période des questions par une nouvelle intervention de monsieur George Kouri qui s'est interrogé longuement sur le sens de la démocratie au conseil de Piedmont et la définition d'« utilisateur/payeur » du maire

Cardin, et selon lui, il avait le sentiment que ses interventions étaient reçues avec condescendance par les membres du conseil à qui il reproche une attitude passive. À certains moments, on avait l'impression qu'il suppliait le maire qu'il accepte l'idée de faire payer par l'ensemble des propriétaires de Piedmont la réfection de l'aqueduc du mont Belvédère. Pour lui « utilisateur/payeur » s'applique pour les services non essentiels et ne s'applique pas dans les services essentiels. Le maire lui a répondu que ceux qui sont contre le projet doivent signer le registre le 7 décembre 2012 et que le conseil se gouvernera en conséquence, il a aussi déclaré que le gouvernement leur donne jusqu'au 31 décembre 2013 pour l'utilisation du montant de 798 000 \$ sinon ce montant pourrait être versé au fond général de la municipalité.

Un propriétaire, monsieur Louis Lafleur, dont la résidence est située dans un secteur industriel près du dépôt de neige usée, a dit au maire qu'il se plaint depuis six ans à la Municipalité et à la police d'un bruit infernal à partir de 3 h le matin et que la situation est intolérable. Malgré toutes ses démarches, il n'y a absolument rien qui change; le maire lui a promis qu'il allait s'occuper du dossier.

L'assemblée s'est terminée à 21 h 40.